



ARRÊTÉ MUNICIPAL D'IMPRATICABILITÉ DE TERRAINS

TRANSMISSION D'ARRETE MUNICIPAL D'INTERDICTION

SEUL CE DOCUMENT SERA PRIS EN COMPTE POUR TOUTE(S) TRANSMISSION(S) D'INTERDICTION.
IL DOIT IMPERATIVEMENT ETRE ACCOMPAGNÉ DE LA **NUMERISATION DE L'ORIGINAL DE L'ARRÊTÉ MUNICIPAL**
Ce document doit être numérisé et envoyé par mail à l'aide de l'adresse officiel du club exclusivement.

VILLE : _____

STADE : _____

CLUB : _____

PÉRIODE D'INTERDICTION : du _____ au _____

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES :

TERRAIN CONCERNÉ (appellation, référence :)

N° de Match	Compétition	Match

N° de Match	Compétition	Match

A ADRESSER EXCLUSIVEMENT A LA **CELLULE DE VEILLE DU DFSM** (cf. article 9 des Règlements Généraux du D.F.S.M.)
entre 16 heures 00 le vendredi et au plus tard 4 heures avant le début de la rencontre
A l'adresse unique: adfsm@fnfoot.com